

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL A SON DIOCESE

EDOUARD CHARLES FABRE, par la Grâce de Dieu et du Siège apostolique, Archevêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et aux fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Publication de la Constitution "Jamdudum."

Nos très chers Frères,

Nous sommes heureux de porter aujourd'hui à votre connaissance la Constitution apostolique "Jamdudum" du 2 février dernier, qui établit des relations nouvelles entre l'Université Laval et sa succursale de Montréal.

Vous y verrez N. T. C. F., une marque évidente de la sollicitude de Sa Sainteté pour la ville de Montréal, à laquelle le Saint Siège accorde certains avantages, qui, dans ses intentions, sont de nature à rencontrer les exigences de la situation présente, sans briser en aucune façon les liens étroits qui nous unissent à l'Université Laval. Ces instructions, du reste, du St-Siège, sont clairement exposées dans ce vénérable document, et nous ne manquerons pas de les accepter avec la plus grande joie, étant bien convaincus que l'illustre Léon XIII, avec le coup d'œil qui le distingue, a vu ce qu'il y avait de mieux pour nous dans les circonstances actuelles.

C'est donc avec la plus grande reconnaissance pour le Siège apostolique que nous accueillerons l'expression de ses désirs et de ses volontés, qui nous sont exprimés d'une manière aussi solennelle dans cette Constitution.

Mais notre reconnaissance ne doit pas être stérile et inféconde ; elle doit être active ; nous ne devons pas nous borner à saluer avec respect l'institution universitaire ; nous lui devons de plus toute notre coopération, et, soit dans le clergé, soit parmi les fidèles, tous, il nous semble, ont pour devoir d'aider, dans la me-